

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mai 2017

(Convocation du 02/05/2017)

**Présents** : Ghislaine POIVRE, NOUVIER Claudine, RATAT Yves, LENOBLE Alain, CHIAPPIN Cyril, DUGIED Dominique, GUIGNET Rémy, VACHEZ Sylvain

Absent excusé : Jocelyne GRANDIOWSKI, Nathalie KONCZAK

**Secrétaire de séance** : NOUVIER Claudine

Compte rendu du 12 avril 2017 approuvé

Est rajouté à l'ordre du jour : participation du SIPIT au point à temps pour l'entretien de la rue Poivre.

### **Indemnités des adjoints**

Mme le Maire explique que depuis la démission de Mr Lonchamp, le conseil municipal a décidé de conserver deux adjoints. Les indemnités des deux adjoints étaient partagées en trois parts égales. Il convient donc de rétablir cette situation compte-tenu que la charge de travail a été reporté sur les deux adjoints en poste.

Après discussion, il est décidé par le conseil municipal d'augmenter les deux adjoints au taux de 5.5% de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.

1 voix contre et 7 voix pour

### **Tour de garde des élections législatives**

Le conseil municipal définit les tours de garde pour les élections législatives.

### **Cii Telecom (prévention des risques)**

Le conseil municipal décide de ne pas prendre ce service qui coûterait à la commune 400 € par an pour prévenir les habitants des alertes crues ou autres (orage, grand vent). Cependant, la commune fera appel aux habitants pour obtenir leur adresse mail afin de les prévenir des alertes par messagerie.

### **Projet de voirie 2017-2018**

Le conseil municipal prend connaissance des offres concernant les travaux de voirie 2017 pour l'aménagement de la zone « 30 » au carrefour de l'école. Une négociation est en cours concernant ces prestations.

Le conseil municipal liste un certains nombres de projets à réaliser pour 2018. Des demandes de devis et des recherches de subvention seront réalisées.

### **Restauration du mur du cimetière**

Dans la continuité de la réfection du mur d'enceinte (école, église, logement, cimetière) un dossier de demande de subvention sera déposé dans le cadre du PPI

(plan patrimoine insertion) au conseil départemental après avis du SDAP (service départemental de l'architecture et du patrimoine)

### **VILLEO garantie d'emprunt**

Villéo a acquis une maison sur la commune. Le conseil municipal accepte de se porter garant à 100% sur l'emprunt qui sera contracté par VILLEO auprès de la Caisse des Dépôts.

### **SIPIT :**

Le conseil municipal sollicite le SIPIT pour une prise en charge du point à temps de la rue poivre à hauteur de 50%. En effet, la présence de la station d'épuration, à l'issue de la rue sollicite fortement la voirie par les passages des camions et notamment en 2016 pour les travaux d'agrandissement. De plus, les allées et venues du fermier (SAUR) sollicitent cette rue toute l'année. Pour rappel, la station d'épuration bénéficie à 13 communes. Pour 2017, le point à temps sur cette rue correspond à une dépense de 346 €.